

Comité de suivi  
du Projet Héritage

**COMPTE RENDU SYNTHÉTISÉ**  
RENCONTRE #17

RÉALISÉ PAR



21 septembre 2021

## Table des matières

1	Mot de bienvenue.....	3
2	Visite de site.....	3
2.1	Arrêt au coin de la rue Corriveau et Alcée Rocheleau.....	3
2.2	Arrêt au système de gestion de l'eau pluviale .....	3
2.3	Arrêt devant la halde du Projet Héritage .....	4
2.4	Arrêt devant le futur stationnement.....	5
2.5	Arrêt devant les plantations.....	6
2.6	Arrêt dans le quartier résidentiel .....	7
2.7	Arrêt sur la rue Corriveau.....	8
3	Suivi des signalements.....	8
4	Varia.....	9
5	Fin de la rencontre.....	9

## Liste des annexes

Annexe I : Liste de présences.....	10
------------------------------------	----

## 1 MOT DE BIENVENUE

Une membre de l'équipe de Graymont et le facilitateur souhaitent la bienvenue tour à tour aux membres du Comité de suivi.

La rencontre se déroule à l'extérieur et en personne, avec pour objectif d'effectuer une visite du site du Projet Héritage pour constater l'état d'avancement des travaux. Le compte rendu suivant présente un résumé synthèse des échanges et discussions qui ont eu lieu.

## 2 VISITE DE SITE

La rencontre démarre dans le stationnement du Centre communautaire Georges-Perron, à Bedford.



En marchant sur la rue Philippe-Côté, un membre de l'équipe de Graymont explique que le Canadien Pacifique a confirmé que le tronçon du chemin de fer partant de Farnham ne sera pas remis en service. Graymont ne sera donc pas obligée de remettre les rails qui ont été retirés pour les travaux de la rue Philippe-Côté.

- Un membre demande où se situe l'aqueduc qui a déjà causé des difficultés d'approvisionnement en eau à Bedford :
  - Un membre de l'équipe de Graymont indique le lieu où se trouve l'aqueduc et explique que trois interruptions du service d'eau ont été nécessaires durant les travaux, pour cause d'un manque d'information sur la localisation des entrées d'eau. Il explique qu'en l'absence de valves permettant d'arrêter l'eau pour un secteur, Graymont a dû temporairement interrompre l'accès à l'eau pour la Ville. Il ajoute que l'excavation est terminée dans le secteur.

### 2.1 ARRÊT AU COIN DE LA RUE CORRIVEAU ET ALCÉE ROCHELEAU

Un membre de l'équipe de Graymont présente la forme finale qu'aura la rue Corriveau et présente le lieu des écrans visuels (tel que présenté sur l'image ci-haut).

### 2.2 ARRÊT AU SYSTÈME DE GESTION DE L'EAU PLUVIALE

Un membre de l'équipe de Graymont explique que la réglementation sur la gestion de l'eau pluviale oblige la construction d'installations qui favorisent la percolation de l'eau dans le sol plutôt que de la canaliser vers le réseau en aval. L'objectif est de diriger l'eau dans le sol en premier et par la suite vers les canalisations lorsque le

sol est saturé. Dans la situation où l'eau se dirige vers les canalisations, le réseau de conduite dirige l'eau vers les bassins de décantation qui en contrôle aussi le débit de sortie pour assurer un volume constant en aval même lors d'évènement de pluie important.

Les puisards dans les tranchées servent à récolter le trop-plein d'eau lors d'événements pluviaux importants. L'eau en surplus, qui ne peut percoler dans le sol, est ainsi acheminée vers un bassin de décantation :

- Un membre demande si le trop-plein d'eau ira dans des bassins souterrains, à quoi un membre de l'équipe de Graymont répond que oui;
- Une membre demande si le bassin ouvert sera clôturé, à quoi un membre de l'équipe de Graymont répond qu'il demeurera ouvert et ne sera pas clôturé;
- Un commentaire est émis par un membre disant que parfois il y a des clôtures autour de bassins similaires et demande si une norme existe à cet effet. Un membre de l'équipe de Graymont répond qu'à sa connaissance, il n'y a pas de règle obligeant l'ajout de clôture. Il ajoute toutefois que les municipalités peuvent avoir de telles réglementations.

### 2.3 ARRÊT DEVANT LA HALDE DU PROJET HÉRITAGE

En approchant la première halde du Projet Héritage, un membre demande si la hauteur finale de la butte finale est atteinte. Un représentant de Graymont répond que depuis le printemps 2021, la hauteur maximale de 45 mètres a été atteinte pour la seconde halde.



Le représentant ajoute que les travaux des prochaines années viseront à poursuivre et allonger la colline le long de la route 202, dans la direction de l'usine. Il mentionne que la hauteur de la colline demeurera la même pendant environ une dizaine d'années. Le point le plus élevé de la halde mesure présentement 45 mètres et montera à 60 mètres :

- Un membre demande si la montagne cachera l'usine, à quoi un membre de l'équipe de Graymont répond qu'éventuellement ce sera le cas, après quelques années. Il ajoute toutefois que les camions transportant l'ardoise au site seront plus rapidement cachés par la colline;
- Un membre demande si toute la colline est couverte par de la terre végétale, à quoi un membre de l'équipe de Graymont répond qu'à terme, la colline sera couverte de terre végétale conformément aux

engagements pris par Graymont. La mise en place de la terre est faite de façon progressive lors de la réhabilitation;

- Un membre demande à quelle distance du Parc récréotouristique les opérations se trouveront lors de l'ouverture de celui-ci, prévue en 2023. Une membre de l'équipe de Graymont répond ne pas avoir la réponse exacte, ajoutant que 1,1 million de tonnes de pierre sont utilisées annuellement pour le Projet Héritage. Elle ajoute que les opérations seront donc relativement proches du Parc, sans qu'elles soient visibles;
- Un membre demande si la couche d'ardoise de la carrière a été entièrement retirée pour accéder au minerai, à quoi une représentante de Graymont répond qu'il demeure encore beaucoup d'ardoises dans la carrière et que les opérations sont rendues au plancher 4 ou 5, sur un total de 16;
- Un membre demande si à la fin des opérations, la carrière sera complètement remplie, à quoi une représentante de Graymont répond que le Projet Héritage est prévu pour accueillir l'ardoise qui doit être retirée de la carrière. S'il reste plus d'ardoises, la carrière sera assez grande pour l'accueillir;
- Un membre demande si le Projet Héritage prévoit toujours permettre 40 années d'exploitation additionnelles de la carrière, à quoi une membre de l'équipe de Graymont répond que c'est toujours le cas, en ajoutant que le projet prévoyait 50 années d'exploitation, mais Graymont a eu besoin de 10 ans pour obtenir ses permis;
- Un membre demande combien de tonnes d'ardoise ont été utilisées pour construire la colline visible aujourd'hui, à quoi une représentante de Graymont répond qu'il y a environ 5 millions de tonnes, sur un total prévu de 30 millions de tonnes;
- Un membre demande si Graymont a des plans pour conserver l'eau pompée dans la carrière afin qu'elle soit utilisée par la Ville de Bedford. Il explique qu'une telle mesure pourrait éviter d'acheminer l'eau pompée au lac Champlain et qu'elle soit éventuellement repompée par la ville :
  - Un représentant de Graymont répond que les permis du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques demandent d'acheminer l'eau dans le réseau hydrique et que le seul usage d'eau autorisé par Graymont est en tant qu'abat poussière;
- Un membre demande quel est le niveau de qualité de l'eau rejetée, à quoi une représentante de Graymont répond qu'elle est de la même qualité que celle mesurée dans les puits avoisinants la carrière. Un autre représentant de Graymont ajoute que l'échantillonnage de l'eau montre que les principaux risques concernent la présence de matières en suspension, ce que le bassin de décantation dans la carrière sert à régler.

#### **2.4 ARRÊT DEVANT LE FUTUR STATIONNEMENT**

Un représentant de Graymont explique qu'un réservoir souterrain est prévu sous le stationnement pour gérer les eaux pluviales. En cas de précipitations importantes, l'eau de pluie est dirigée vers le réservoir et forcée à percoler dans le sol, plutôt que d'être rejeté dans le sol.

Il ajoute que des travaux auront lieu sous peu pour couvrir le réservoir souterrain de pierres et pour éventuellement compléter le stationnement :



- Un membre demande si l'usage de réservoirs souterrains est une nouvelle technologie, à quoi un représentant de Graymont répond qu'elle est relativement nouvelle, mais de plus en plus utilisée depuis environ une dizaine d'années;

• Un membre demande d'où proviennent la roche et l'agrégat utilisés sur le chantier, à quoi un représentant de Graymont répond qu'elle provient majoritairement d'une carrière à Dunham. Il ajoute que Graymont ne peut utiliser la pierre provenant de sa carrière, car elle ne répond pas aux critères du ministère des Transports.

## 2.5 ARRÊT DEVANT LES PLANTATIONS

Un représentant de Graymont présente les plantations réalisées au bas de et sur la colline. Il ajoute que des discussions ont lieu avec le Groupement Forestier du Haut-Yamaska pour la prochaine plantation prévue au printemps. Il est rappelé que l'une des essences d'arbres ayant causé des difficultés était le mélèze, puisque la faune locale en était particulièrement friande :

- Un membre demande quelles sont les nouvelles essences qui ont été plantées en remplacement du mélèze, à quoi un représentant de Graymont répond que le mélèze est toujours utilisé sur la colline, mais que les arbres sont protégés par des protecteurs individuels et l'utilisation d'une clôture est une autre méthode préconisée pour les arbres plantés en îlots.

Le représentant de Graymont ajoute que les plantations à venir comprendront probablement des arbres plus matures. Une rencontre est prévue en octobre pour déterminer la stratégie des plantations du printemps :

- Un membre demande si le cours d'eau se trouvant près des plantations est le Cours d'eau #3 qui a été dévié, à quoi le représentant de Graymont répond par la positive, ajoutant que le cours d'eau est alimenté par l'eau de pluie et que le projet de déplacement de l'eau de pompage aura lieu au printemps;
- Un membre mentionne que depuis le début du projet il y a eu plusieurs importants événements de pluie, mais que, néanmoins, le cours d'eau semble sec. Le représentant de Graymont répond que malgré les récents épisodes de pluie, la végétation a suffisamment poussé pour que les problèmes liés à l'érosion ne se soient pas reproduits.

## 2.6 ARRÊT DANS LE QUARTIER RÉSIDENTIEL

Un représentant de Graymont présente l'emplacement du futur sentier multifonctionnel, qui démarre du futur Parc récréotouristique jusqu'au sommet de la seconde halde. Il ajoute qu'un talus séparera le Parc et le futur quartier résidentiel :

- Un membre demande si le talus, entre les maisons et le Parc, pourra être traversé à pied, à quoi une représentante de Graymont répond qu'il le pourra, mais que le talus sera boisé.

Au niveau du quartier résidentiel, il est mentionné que le projet comporte 30 propriétés qui accueilleront des maisons de type jumelé :

- Un membre demande si un nom de rue a été décidé pour le projet résidentiel, à quoi la représentante de Graymont répond qu'un nom n'a pas encore été déterminé pour la rue ou pour le Parc;
- Un membre demande si le développement du quartier résidentiel sera fait par une firme externe ou par Graymont, à quoi la représentante de Graymont répond qu'une entente avec la Ville de Bedford stipule que les terrains seront légués à la Ville, qui s'occupera de développer le quartier. Graymont est pour sa part responsable de la mise en place des infrastructures et des égouts avant le transfert des propriétés;
- Un membre demande si c'est la Ville qui développera le quartier résidentiel, à quoi la représentante de Graymont répond qu'elle n'est pas au courant des plans de la ville à ce sujet;
- Un membre demande si la date de remise des terrains a été déterminée, à quoi une représentante de Graymont répond que la date n'a pas encore été établie, mais le transfert n'est pas prévu avant 2023;
- Un membre demande si l'alimentation électrique du quartier résidentiel sera aérienne ou souterraine, à quoi la représentante de Graymont répond qu'elle sera aérienne sur la rue principale du Projet Héritage et dans le quartier résidentiel, notant toutefois que les lignes électriques seront à l'arrière des propriétés. Les fils d'électricité du Parc récréotouristiques seront souterrains. La représentante ajoute qu'une évaluation sera faite dans les prochaines semaines pour déterminer l'emplacement et la hauteur nécessaire de chaque poteau électrique, permettant de déterminer si des arbres devront être coupés;
- Une membre mentionne qu'elle souhaiterait voir l'émergence d'un projet agricole collectif soit mis en place dans le secteur;
- Un membre demande si des projets similaires au Projet Héritage se sont faits ailleurs, à quoi la représentante de Graymont répond que des recherches ont été effectuées au début du Projet pour en trouver des similaires, sans succès. Elle ajoute que ce qui distingue le Projet Héritage des autres est que l'exploitation de la carrière est concomitante à la mise en œuvre du projet, alors qu'habituellement, ce type de projet a lieu durant la réhabilitation d'une mine ou d'une carrière.

Un représentant de Graymont explique que durant les travaux, un seul camion procédait à un transport de matières hors site par jour. Autrement, tous les matériaux demeuraient sur le site. Pour la suite des travaux, davantage de camions seront nécessaires, mais durant une période concentrée pour minimiser les impacts :

- Un membre demande si Graymont a une estimation du nombre de camions qui seront utilisés, à quoi le représentant de Graymont répond que l'estimation n'a pas encore été complétée.

## 2.7 ARRÊT SUR LA RUE CORRIVEAU

Le représentant de Graymont explique que durant les travaux, la rue était fermée à la circulation, mais que celle-ci sera accessible à la fin des travaux prévue en novembre. Il ajoute qu'un trottoir n'est pas prévu sur la section des travaux de la rue Corriveau.

Il est mentionné que durant les travaux de la rue Corriveau, l'excavation d'un secteur a mené à la découverte d'anciens écoulements d'hydrocarbures. Pour y répondre, les travaux ont été arrêtés pour que les experts procèdent à l'analyse et à la décontamination des sols.

## 3 SUIVI DES SIGNALEMENTS

Le représentant de Graymont partage qu'un signalement de la communauté a été enregistré depuis la dernière rencontre concernant des émissions de poussières. En discutant avec les membres du Comité, il est établi que la nuisance concernant la poussière était supérieure lors du chantier pris en charge par la ville. Néanmoins une plainte a été déposée lors des travaux de Graymont à l'intersection de la rue Plaisance et Corriveau concernant la poussière. Le déplacement des travaux vers le sud, l'arrosage et l'utilisation d'abat-poussière ont permis de réduire la présence de poussière.

Concernant le suivi du bruit sur le chantier, le représentant de Graymont mentionne que les mesures habituelles demeurent en place et que l'entreprise travaille en proximité avec l'entrepreneur des travaux de la rue Corriveau pour assurer un suivi des règles. Les résultats des relevés de bruit indiquent un dépassement des limites autorisées, ce qui a forcé le déplacement de l'équipement :

- Un membre demande si les capteurs de bruit sont toujours situés au même endroit, à quoi le représentant de Graymont répond que les capteurs sont déplacés près des travaux et à la limite des propriétés pour la prise des mesures de bruit.

### Tableau des actions de suivi

Actions de suivi	Échéancier	Suivi
Compléter le Compte rendu de la Rencontre #17	Fin octobre 2021	Fait
Validation du Compte rendu de la Rencontre #17	Fin octobre 2021	Fait
Envoi du Doodle aux membres afin de déterminer la date de la prochaine rencontre	Fin octobre 2021	Fait
Envoi de la convocation Outlook pour la prochaine rencontre en plus d'un courriel comprenant le lien de connexion à la rencontre	Novembre 2021	Fait
Vérifier les signalements (entre les rencontres #17 et #18) et partager aux membres	Avant décembre 2021	À faire
Présentation des infrastructures du Parc	Septembre 2021	Fait
Explications et précisions concernant l'absence de test de pompage	Octobre 2021 (à réaliser à la rencontre #18)	À faire
Mise à jour annuelle des données sur le dynamitage et les vibrations sur le site web	Fin d'année 2021 Annuellement ensuite	À faire

## 4 VARIA

Le facilitateur mentionne que les élections municipales pourraient modifier la constitution du Comité et qu'à la suite d'un déménagement, la représentante municipale de la municipalité de Stanbridge Station s'est retirée du Comité de suivi du Projet Héritage. Le remaniement du Comité, si nécessaire, se fera après les résultats de l'élection.

Un membre demande depuis quand le Comité est en place. Le facilitateur répond que le Comité existe depuis mai 2018, donc près de quatre ans.

## 5 FIN DE LA RENCONTRE

Il est convenu que le compte rendu sera envoyé aux membres pour approbation avant la prochaine rencontre du Comité de suivi, prévue avant la fin de l'année 2021. Une représentante de Graymont mentionne que si les règles de la santé publique le permettent, il serait possible de louer une salle qui fournit des tables individuelles à chacune des personnes présentes et de tenir la rencontre en personne.

Le facilitateur remercie les participants pour leur présence et leur écoute. Les représentants de Graymont remercient également les membres. Les membres soulignent à leur tour leur appréciation de la rencontre.

La rencontre se termine à 20h.

### **Production du compte rendu**

Anne Bélanger, Transfert Environnement et Société  
Secrétaire du Comité

# **Annexe I :**

## **Liste de présences**

## LISTE DES PRÉSENCES – 21 SEPTEMBRE 2021

COMPOSITION	NOM DES MEMBRES	Présence
<b>MEMBRES DU COMITÉ</b>		
<b>Membres citoyens</b>		
Citoyen #1	Pierre Gervais	X
Citoyen #2	Isabelle Bernard	
Citoyen #3	Urbain Swennen	X
<b>Membres citoyens substitués</b>		
Citoyen substitut #1	Julie Muzzi	
Citoyen substitut #2	Guylaine Forget	
Citoyen substitut #3	Sébastien Paris	
<b>Représentant d'organismes locaux</b>		
Représentant du milieu socio-économique (RGABR)	Kevin Craft	X
<b>Représentants municipaux</b>		
Représentante de la Ville de Bedford	Marie-Pier Tougas	X
Représentante substitut de la Ville de Bedford	Marie-Ève Brin	
Représentant.e de Stanbridge Station	À nommer	
Représentant du Canton de Bedford	Bruce Ditcham (en remplacement de Gille St-Jean)	X
<b>Représentants de Graymont (Coordination)</b>		
Directrice de l'usine de Bedford	Claudia Houde	X
Responsable relations communautaires et environnement	Josée Pinault	
Coordonnateur du Projet Héritage	Erik Simard	X
<b>PERSONNES-RESSOURCES</b>		
Facilitateur	Isaac Gauthier	X
Secrétaire	Anne Bélanger	X